

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. François Lance, Guy Mettan,  
Xavier Magnin, Jean-Marc Guinchard, Anne  
Marie von Arx-Vernon, Jean-Luc Forni, Vincent  
Maitre, Marie-Thérèse Engelberts, Bertrand  
Buchx, Delphine Bachmann*

*Date de dépôt : 13 mars 2018*

## **Proposition de motion pour un véritable enseignement du fait religieux et de la philosophie à l'école obligatoire**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l'importance des questions religieuses dans les débats de société ;
- la confrontation des enfants et adolescents à une actualité où le religieux peut servir à justifier des actions violentes ;
- le manque de ressources intellectuelles auquel peuvent être confrontés certains enfants et adolescents pour se forger un avis critique sur ces questions ;
- le caractère multiconfessionnel d'un canton comme Genève ;
- le caractère de plus en plus complexe du monde dans lequel les enfants et adolescents seront appelés à évoluer ;
- l'exposition des enfants et adolescents à la mondialisation des industries culturelles par les écrans et la rapidité de leurs instruments de diffusion, comme internet,

invite le Conseil d'Etat

- à inscrire au plan d'études une heure par semaine de philosophie et d'introduction au fait religieux, très clairement distinctes, durant toute la scolarité obligatoire ;

- à développer un cursus de formation sur ces questions aux enseignants concernés ;
- à encourager et à soutenir toutes les activités pédagogiques (sorties scolaires, rencontres avec des intervenants extérieurs, etc.) permettant aux élèves de construire un appareil critique sur les grandes questions philosophiques et religieuses.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **Enseignement du fait religieux**

Depuis une quarantaine d'années, le paysage religieux de notre société a profondément changé. Celle-ci est de plus en plus structurée par un phénomène de sécularisation puissant qui traverse l'ensemble du continent européen. Cependant, si la pratique religieuse ne cesse de baisser, elle devient en revanche de plus en plus visible.

Face à cela, la société peine à trouver des ressources intellectuelles permettant de comprendre ces expressions religieuses visibles dans l'espace public.

Dans ce contexte, l'enseignement du fait religieux à l'école genevoise est très clairement insuffisant.

Premièrement, il est structuré par un plan d'études guère rigoureux dans ses exigences, peu clair dans ses objectifs et qui ne cesse d'entretenir une confusion regrettable entre philosophie et fait religieux sous le titre, « Enseignement des Grands Textes ». De plus, les dimensions sociologique et anthropologique du fait religieux contemporain sont totalement absentes, traduisant un manque de vision de la part du DIP, pour ne pas dire une inculture religieuse inquiétante.

Deuxièmement, le Conseil d'Etat n'a jamais apporté de réponses convaincantes sur la manière dont il perçoit les enjeux liés à cette question. A force de s'enfermer dans une approche uniquement comptable de l'école, il a perdu toute crédibilité quant à la question du contenu des enseignements, et notamment dans ce domaine.

C'est la raison pour laquelle la présente motion demande que l'enseignement du fait religieux soit renforcé à l'école obligatoire. Il devra s'établir dans une vision historique, sociologique et anthropologique et, bien évidemment, en rien catéchétique, dans le but unique de rappeler que les religions sont toujours à réinscrire à partir de traditions orales, par des hommes et des femmes dans des sociétés données, à historiciser.

De plus, cet enseignement veillera à ce que les religions ne soient pas muséifiées mais réinscrites dans leurs dynamiques et leurs variations spatio-temporelles, qui sont les seules approches permettant aux élèves de comprendre les phénomènes religieux contemporains.

## Enseignement de la philosophie

Les enfants et adolescents sont assaillis par des images provenant d'écrans de toutes parts, que cela soit au cinéma, dans les séries et bien évidemment sur internet.

A titre d'exemple, ils ne cessent de voir leur univers mental de plus en plus influencé par une vision parfois apocalyptique du monde et souvent guerrière, que véhiculent les nouvelles industries culturelles issues de la mondialisation, comme les films et séries.

A cela s'ajoute un monde de plus en plus complexe, où il est devenu difficile de se repérer, comprendre les enjeux de pouvoir et leurs canaux de diffusion.

Incontestablement, un enfant né dans les années 2010 n'est plus du tout confronté aux mêmes influences qu'un enfant né dans les années 1980-1990. Malheureusement, face à cet enjeu, notre école n'a guère évolué.

C'est la raison pour laquelle, le Parti Démocrate-Chrétien demande la création d'un véritable enseignement d'introduction à la philosophie dès l'école primaire, celui-ci n'ayant pas vocation à enseigner les « Pensées » de Blaise Pascal à des enfants de dix ans, mais à amener les élèves à s'interroger sur des questions auxquelles ils sont souvent déjà confrontés dans leur vie.

Par ailleurs, ces grandes questions font souvent l'objet d'excellents ouvrages pédagogiques, à titre d'exemple « Chouette ! Philo » des philosophes Michaël Fœssel et Myriam Revault d'Allonnes, facilitant ainsi le travail des enseignants.

Bien évidemment, cet enseignement d'introduction à la philosophie, tout comme l'enseignement du fait religieux, appellerait une formation supplémentaire à destination des enseignants, non négligeable financièrement, mais aurait ainsi le mérite d'être au cœur des grands enjeux contemporains de l'école – des enjeux sur lesquels le Conseil d'Etat semble désespérément muet.

Aussi, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous remercions du soutien que vous voudrez bien porter à cette proposition de motion.